

8 MARS 1910, LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES EST ADOPTEE A COPENHAGUE 8 MARS 2020, LES FEMMES AU PLUS BAS EN FRANCE !

1965 : les femmes obtiennent le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari

2020 : Le 49-3 en guise de cadeau pour faire tenter de faire passer en force la contre-réforme de retraite par point.

Le gouvernement nous ment lorsqu'il prétend que les femmes seraient les grandes gagnantes du nouveau régime universel !



Les femmes seront-elles favorisées par le régime unique ?

Inégalité salariale, temps partiels imposés, interruption de carrière pour élever les enfants, discrimination ...

En passant pour le calcul du niveau de pension de retraite des 25 meilleures années à la carrière complète, la réforme reproduira à 100% et définitivement toutes les inégalités subies par les femmes au travail.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien.

Aujourd'hui les droits des femmes régressent, notamment à cause des politiques mises en place par le gouvernement. La réforme des retraites ne sera pas une exception.

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel, qui est trop souvent subi. Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension, qui est déjà en moyenne inférieure de 27% à celle des hommes.

Dans le système actuel, les mères disposent par enfant, dans le privé, de 8 trimestres supplémentaires et 4 trimestres dans le public pour compléter leur carrière. Mais dans le nouveau système, ce complément n'existera plus.

A partir du troisième enfant le système actuel accorde une majoration de 20% pour le couple soit 10% par parent. Dans le nouveau régime universel chaque enfant donnera droit à une majoration de 5% avec un bonus supplémentaire de 2% accordé pour le troisième enfant et réparti à part égale, soit une majoration de 17% pour le couple soit 8,5% par parent.

Les femmes refusent les inégalités au travail en termes de salaire, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Elles rappellent les conséquences de toutes ces inégalités sur le montant des retraites.

Les régimes sont-ils déficitaires ?

Depuis toujours Force Ouvrière s'investit pour l'égalité entre les femmes et les hommes au travail.

Chaque année, le 8 mars étant l'occasion de rappeler nos positions et nos revendications FO propose d'améliorer les systèmes existants, avec en particulier le comblement des différences salariales entre les femmes et les hommes ce qui permettrait de garantir les cotisations pour le financement des retraites et éviterait ainsi les déficits.

Au vu des inégalités salariales, il a été calculé que sur la base d'une journée standard (9h - 17h) : 15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être rémunérées pour leur travail.

Les chiffres à retenir :

- ✓ Pour un temps complet, les femmes gagnent en moyenne 452 euros de moins chaque mois (18,5%)
- ✓ Si l'on prend en compte les temps partiels, les femmes touchent 25,7% de moins
- ✓ Chez les 10% les mieux rémunérées, les femmes gagnent 21% de moins que les hommes... contre 7% chez les moins rémunérées
- ✓ À poste égal : 10,5% de différence.

L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Le moment est venu de dire stop ! La journée du 8 mars, ce n'est pas la journée de la femme, mais celle de la lutte pour les droits des femmes !

Aussi, l'USCPAC FO du Rhône appelle l'ensemble de ses syndicats et sections à participer massivement aux actions décidées sur le département autour du 8 mars.

Non content de brandir le 49-3, FO constate que le gouvernement fixe des contraintes inacceptables pour assurer l'équilibre du système comme le refus de mesures conduisant à augmenter le coût du travail, autrement dit le refus de l'hypothèse de l'augmentation des cotisations sur laquelle FO était prête à négocier.

Dans ces conditions, Force Ouvrière estime que la conférence de financement ne permet pas de garantir la liberté de négociation, et que la cohérence l'amène à refuser de cautionner l'impasse à laquelle conduit cette conférence.

L'USCPAC FO du Rhône approuve sans réserve la décision du Bureau Confédéral de quitter cette conférence.

Rien n'est joué. Le gouvernement est isolé et le retrait du projet peut être gagné. Afin de consolider la poursuite du mouvement engagé le 5 décembre dernier, d'amplifier et de coordonner la grève, l'USCPAC FO du Rhône invite à une assemblée générale de ses délégués syndicaux le 10 mars à 14 h 30 à l'union départementale FO du Rhône.

Le 4 mars 2020

#FO *Retraite Gagnante*

**Si je lutte
ma fille,
c'est pour
que ton avenir
soit meilleur...**

© 2023 FO

FO
8 mars

